

### A partir de la rentrée 2025

L'École St Joseph est un établissement catholique privé d'enseignement sous contrat d'association avec l'Etat. Elle est gérée par l'OGEC, association à but non lucratif régie par la loi de 1901, composée de bénévoles impliqués dans la vie de l'école. L'OGEC :

- assure le fonctionnement administratif et financier de l'école
- et est l'employeur des salariés (*aide maternelle, entretien*) et les rémunère.

Le contrat avec l'Etat permet :

- Le versement par la mairie d'un forfait communal par enfant domicilié dans la commune pour couvrir les frais de fonctionnement de l'école. En 2023, celui-ci s'élève
  - En Maternelle à 1007 €
  - En CP à 478 €
  - En CE-CM à 371,01 €
- La prise en charge par l'Etat de la rémunération des enseignants et les charges sociales et fiscales y afférents (décret du 09.09.1975).

Les informations suivantes sont valables à compter du premier jour de la rentrée scolaire, soit le 01.09.2025. Elles ont pour objet de préciser les frais de scolarité de l'école St Joseph et les modalités de règlement.

#### Frais de scolarité :

1. La contribution scolaire qui sert à assumer les frais liés à l'investissement, notamment des bâtiments, et les cotisations versées à l'UDOGEC (aide à la comptabilité, gestion RH, immobilier, etc...). Elle finance également la participation des élèves à l'Eveil à la foi et la culture religieuse.
2. Un pack de fournitures de 15€ à payer le premier mois (Comprend les différents fichiers et supports éducatifs, cahiers, livres...) Gratuité à partir du 3<sup>ème</sup> enfant.
3. Les prestations parascolaires choisies pour votre enfant : assurance scolaire au prix de 5€/an ou ..... ? (Payable à la première mensualité) Gratuité à partir du 3<sup>ème</sup> enfant.
4. Les frais liés aux projets particuliers de l'école : *participation aux sorties scolaires, spectacles, rassemblements d'écoles...* qui peuvent s'ajouter en cours d'année
5. L'adhésion volontaire à l'APEL

#### Montant de la contribution scolaire

Selon votre souhait, vous pouvez choisir :

- de verser uniquement la rétribution de « base »
- ou de verser la rétribution de « base » + un montant de solidarité

	Contributions scolaires par enfant	Annuel	Mensuel
ou	Choix 1 « Contributions de base »	336 €	Soit 28 € X 12 mois
ou	Choix 1 + Choix 2 : « Montant de solidarité* » : J'ajoute...	336 € + 24 €	Soit 28 € X 12 mois + 2 € X 12 mois = 30 € x 12 mois
	Choix 1 + Choix 3 : « Montant de solidarité libre* » : J'ajoute...	336 € + ... € (Montant libre)	Soit 28 € X 12 mois + ..... € X 12 mois

\* Ce montant ne peut pas faire l'objet d'une défiscalisation

## A régler en septembre pour chaque enfant :

La 1<sup>ère</sup> contribution de 28€ + le pack de rentrée de 15€ + la mutuelle de 5€

## Faites un don : Vous souhaitez que votre soutien financier soit défiscalisé

Vous pouvez choisir de verser « la contribution de base » et de la compléter avec un don. Ce don vous permettra de bénéficier d'une déduction fiscale de 66%.

Pour obtenir un reçu fiscal, vous devez verser votre don au Fonds d'Aide au Développement de l'Enseignement Catholique de Vendée (FADEC85), **en précisant le nom de notre école**. Le montant sera intégralement versé à l'école.

Voici le lien pour faire un don en ligne :

<https://www.ddec85.org/enseignement-catholique-85/don/don-en-ligne/>

Voici le lien pour faire un don par chèque (possibilité de le remettre à l'école avec le formulaire rempli) : [https://www.ddec85.org/media/bsoutien\\_fadec85\\_20\\_21.pdf](https://www.ddec85.org/media/bsoutien_fadec85_20_21.pdf)

A noter : Les amis de l'école et les entreprises peuvent également faire un don à l'école et bénéficier d'une déduction fiscale (66% pour les particuliers et 60% pour les entreprises).

## Modalités de paiement

Par soucis de simplification, nous privilégions le règlement par prélèvement bancaire. Si vous optez pour cette option, merci de remplir le SEPA ci-joint en joignant un RIB.

Merci de régler chaque mensualité avant le 10 du mois. Voici le RIB de l'OGEC :

**Crédit Mutuel**  
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

IDENTIFIANT NATIONAL DE COMPTES BANCAIRES - INCB					
Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise	Description
1818	2004	88082128	05	EUR	COM PONTENAY LE COMTE
Identifiant à destination des comptes bancaires					
IBAN (International Bank Account Number)					ENC (État membre Code)
FR18 1818 2004 8808 2128 0500 0000 0000 0000 0000 0000 0000	COM PONTENAY LE COMTE				
Détails du titulaire					
Titulaire			Titulaire du compte (Account Owner)		
COM PONTENAY LE COMTE			OGEC LE COMTE		
23 RUE DE LA REPUBLIQUE			CITE AMAT SARAZO NELLE		
85000 PONTENAY LE COMTE			10 CHAMPAN DES YLIANS		
			85000 PONTENAY LE COMTE		
Remarque : ce relevé a été généré automatiquement par le système de gestion des comptes bancaires pour la détermination de vos obligations de déclaration à votre banque. Vous pouvez avoir des erreurs ou des écarts d'information.					

Plusieurs rythmes de paiement sont proposés aux familles :

- 336 € annuellement, en 1 fois en septembre
- 168 € semestriellement, en 2 fois : en septembre et en février
- 84 € trimestriellement, en 4 fois : en septembre, en décembre, en mars et en juin
- 28 € mensuellement, en 12 fois : chaque mois

Si vous rencontrez des difficultés financières, vous pouvez en informer le chef d'établissement. Votre situation sera étudiée avec bienveillance et discrétion avec le président d'OGEC, le trésorier et vous-mêmes pour envisager des accords possibles.

## \*Assurances scolaires

L'OGEC propose l'assurance scolaire de la Mutuelle Saint Christophe. Elle est payable avec la 1<sup>ère</sup> mensualité. Les familles ne désirant pas adhérer doivent impérativement fournir au chef d'établissement une attestation d'assurance individuelle accident le jour de la rentrée.

### Assurance Responsabilité Civile

Tous les élèves doivent être obligatoirement couverts en Responsabilité civile afin de couvrir les accidents causés par les enfants. Vous devez obligatoirement fournir une attestation de responsabilité civile le jour de la rentrée. (Cette garantie est systématiquement incluse dans certains contrats, notamment les contrats habitation.)

### *Assurance Scolaire Individuelle Accident*

La responsabilité civile ne couvre pas les accidents survenus à l'enfant lui-même (bris de lunette, dents, rapatriement, etc.) Vous devez souscrire obligatoirement à une assurance scolaire qui couvre votre enfant en cas de dommages subis lors des sorties, même de proximité et les voyages scolaires.

\*L'**APEL** (Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre) représente les parents auprès du chef d'établissement de l'école, de l'organisation de l'enseignement catholique et des pouvoirs publics. L'adhésion à cette association est volontaire et la cotisation doit être réglée pour la rentrée accompagnée du bulletin d'adhésion.

Le montant minimum à l'adhésion à L'APEL est reversé à l'APEL Départementale et Nationale et donne droit à la revue "Famille et Education", l'excédent éventuel correspond à un don envers l'école.

Mme DRUARD Flavie  
Cheffe d'établissement



Mme SIMILLE Lise  
Présidente d'OGEC

Mme HAGNERE Daphné  
Présidente d'Apel

Entre l'école privée mixte Saint Joseph, 2 rue des écoles 85200 Pissotte et

Mr et Mme : .....parents de .....

Adresse : .....

### Choix du montant de la rétribution scolaire

Merci de cocher la case correspondante au montant que vous souhaitez verser :

Choix	Rétributions par enfant	Mensuel (sur 11 mois)
<input type="checkbox"/>	Rétributions de base	28€
<input type="checkbox"/>	Rétributions de solidarité	30€
<input type="checkbox"/>	Rétributions de soutien	.....€ (montant libre supérieur à 30€)

### Modalités de paiement 2025-2026

Rétributions :

<input type="checkbox"/>	Prélèvement SEPA (le 10 de chaque mois à partir du 10 septembre 2025 jusqu'en juillet 2026)
<input type="checkbox"/>	Virement au 10 de chaque mois (voir le RIB OGEC)
<input type="checkbox"/>	Chèque ou espèces (à réception de la facture mensuelle)

Merci de joindre un RIB de votre compte

### **Mandat de prélèvement SEPA**

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'OGEC Le Langon à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'OGEC Le Langon.

Référence unique du mandat

Identifiant créancier SEPA **FR42ZZZ560593**

Débiteur

Votre Nom .....

OGEC St Joseph PISSOTTE

Votre adresse .....

2 rue des écoles

.....

85200 PISSOTTE

Code Postal ..... Ville .....

IBAN

BIC

Paiement : Récurrent / Répétitif

A : ..... Le : \_\_\_\_ \ \_\_\_\_ \ \_\_\_\_

Signature :

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.